

## Règlements 2025

### Tournoi Provincial M7-M9 Entreprise MG de Magog

- **Lieu du tournoi**

Tous les matchs seront disputés à l'aréna de Magog au 100, rue Saint-Alphonse Nord  
**(le lieu et les heures peuvent être modifiées à la dernière minute selon les matchs de séries de notre équipe Midget AAA)**

- **Sanction et classification**

Ce tournoi est sanctionné par Hockey Québec et donc, le système de classification de ce dernier est en vigueur.

- **Documents exigés**

- Les documents suivants doivent être envoyés par courriel au [tprimagoc@gmail.com](mailto:tprimagoc@gmail.com) :
  - Formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe (T-112) approuvé par un registraire d'association ou de région.

- **Déroulement des matchs**

- Le tournoi se déroule selon les règles M9 demi-glace de Hockey Québec à l'exception que les buts sont comptabilisés.
- L'écart de but maximum comptabilisé pour le classement sera de 7 buts.
- Les équipes participantes joueront quatre (4) parties dans un tournoi à la ronde sur demi-glace.
- Des tirs de barrage seront faits pour le plaisir après chacun des matchs exceptés pour les demi-finales et finales.
- Tel que stipulé dans le Règlement 6.6 Hockey Québec, le port de l'équipement de gardien pour les matchs M7 sera interdit.
- AUCUN adulte n'est permis sur la glace.
- **NOUVEAU PUNITION**
  - \* Lorsque l'officiel juge que le geste est volontaire et/ou dangereux, le joueur fautif doit être envoyé au banc de son équipe pour la fin de la présence en cours. L'équipe peut remplacer le joueur fautif sur la patinoire. L'officiel n'a pas à attendre le remplacement du joueur pour relancer le jeu.

\* Tout joueur qui en sera à sa 3e pénalité mineure au cours d'un même match sera retiré du jeu pour le reste de la partie.

**Le temps règlementaire pour les parties régulières sera :**

- Période de réchauffement de 2 minutes;
  - Deux périodes de 21 minutes en temps continue avec changement aux 90 secondes;
  - Il y aura une minute de repos entre les deux périodes;
  - Aucun temps d'arrêt ne sera autorisé.
- ✓ Lors des demi-finales et finales, si l'égalité persiste après les 2 périodes, il y aura fusillade (règlements administratifs Hockey Québec ((9.7.2) – Fusillade)). Pour débiter, 3 joueurs de chaque côté. L'équipe qui marque le plus de buts l'emporte. Si c'est toujours l'égalité, ce sera 1 joueur à la fois. Tous les joueurs de l'équipe doivent avoir tiré avant qu'un joueur ne puisse tirer une 2<sup>e</sup> fois.
- **Départage d'égalité (Règlements administratifs Hockey Québec (9.8 – Départage d'égalité))**  
S'il y a égalité entre deux ou plusieurs équipes, toutes les équipes à égalité sont assujetties aux points suivants :
    - A. Le plus grand nombre de points**
    - B. Le plus grand nombre de victoires**
    - C. Le moins de but contre**
    - D. Le plus de but pour**
    - E. L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués**

**Le comité organisateur vous souhaite bon tournoi!**

**LE MAGOG**